

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 579

présenté par
M. Jacquat

APRÈS L'ARTICLE 29, insérer la division et l'intitulé suivants :

Chapitre I^{er} *bis*

Dispositions relatives à l'assurance veuvage

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.